

1. Répartition de l'actif et du passif du SIVU entre les communes de Saint Pierre de Chartreuse et Saint Pierre d'Entremont :

La Préfecture et la DGFIP demandent une nouvelle fois aux deux conseils municipaux de modifier la délibération prise à ce sujet (au 17 octobre pour saint Pierre de Chartreuse). En effet, les services ont dû procéder à une nouvelle répartition de l'actif ayant pour conséquence un nouvel arrêté préfectoral pour la clôture comptable du SIVU.

2. Frais de secours sur pistes

a. Tarifs 2016/2017

Le conseil municipal est invité à valider les tarifs des frais de secours sur pistes pour la saison 2016/2017

b. Convention avec ABC ambulances

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec ABC ambulances dans le cadre de leur intervention pour le transport sanitaire en continuité des secours sur les pistes de ski.

3. Personnel communal : participation au forfait saison de ski

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge à hauteur de 50% le forfait saison ski du personnel communal.

4. Convention de partenariat avec la poste dans le cadre de la mise en place d'une agence postale communale.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec la poste, pour la mise en place de l'agence postale communale.

5. Intercommunalité : Validation de la modification de l'accord local de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le conseil communautaire, en date du 23 novembre 2016, a proposé un nouvel accord local à 36 conseillers (maximum autorisé). Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification de l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires.

6. Finances : Décision modificative n° 3 du budget principal

Il est proposé au conseil municipal de réajuster les crédits budgétaires de certains postes de dépenses et recettes du budget principal 2017.

7. Forêt : Coupes de bois 2017

Le conseil municipal est invité à valider le programme des coupes de bois prévu pour l'année 2017, préparé par les services de l'Office National des Forêts.